

INSCRIPTION RECYCLAGE BNSSA

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Nom : Prénom :

Né (e) le : Lieu :

Sexe : Age :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail obligatoire : Tél :

Diplômes scolaires & universitaires :

Diplômes sportifs :

Situation professionnelle et employeur :

Situation de famille :

LES DATES de DELIVRANCE des DIPLÔMES que vous POSSEDEZ DEJA

AFPCPSAM – PSE1 CFAPSE OU PSE2

Votre dernière formation continue (FC) en secourisme a été effectué en :

Avec quel organisme ou association :

*Joignez impérativement à ce dossier, les copies de vos diplômes et attestations
et 1 photocopie de votre carte d'identité.*

LE COUT DE VOTRE FORMATION CONTINUE (FC)

150€ Si vous effectuez la FC PSE1 et FC BNSSA

Je soussigné atteste l'exactitude des renseignements portés ci dessus. Confirme avoir pris connaissance des conditions d'assurance et de déroulement de stage. Je m'engage à ne rien dissimuler sur mon état de santé qui doit être compatible avec le niveau de l'examen. Je ne m'oppose pas au droit à l'image.

Mon dossier ne sera retenu qu'après le règlement des frais.

Vous pouvez établir deux chèques séparés.

Signature du stagiaire

CERTIFICAT MEDICAL TYPE OBLIGATOIRE

Formulaire exigé pour tout candidat. Ce certificat devra être établi moins de trois mois avant tout dépôt de dossier. Toujours transmettre l'original et pas une copie.

Je soussigné,....., Docteur en médecine certifié avoir examiné ce jour,

et avoir constaté que cette personne ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une faculté d'élocution normale, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à cinq mètres et une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous.

SANS CORRECTION :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesuré séparément : soit au moins 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10

Cas particulier : Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est 4/10 + inférieur à 1/10.

AVEC CORRECTION :

corrigé (supérieure à 1:10)

soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10

Cas particulier : Dans le cas d'un œil amblyope exigé est 10/10 pour l'autre œil corrigé.

Fait à le